



Claims 360 : Evolution

Messieurs et chers Confrères,

L'introduction de l'outil « Claims 360 » doit permettre une communication la plus efficace et accrue entre tous ses utilisateurs, qu'ils soient réparateurs, courtiers, assureurs ou experts.

La mise en place d'un tel outil est inévitablement la source de différents problèmes.

Dans ce contexte, votre Union Professionnelle œuvre en étroite collaboration avec la Société Informex.

Nos Interlocuteurs ont pris conscience de l'importance de la mise à disposition d'un outil fiable et rapide.

Depuis plus de 3 mois, nous relayons vers Informex les différents bugs et lenteurs que nous rencontrons sur la plateforme.

Des moyens importants ont été mis en place ; des améliorations positives ont été enregistrées.

L'indisponibilité de la plateforme ce 22 février démontre que des progrès doivent encore être faits.

Aussi, il est très important que vous puissiez remonter directement vers l'UPEX et sa Commission Informex (info@upex.org) * les informations concernant les problèmes que vous pourriez rencontrer.

Sans cela, il est très compliqué de faire évoluer l'application.

L'outil de calcul « web pad » sera remplacé à brève échéance par « Qapter ».

Cet outil aurait déjà fait ses preuves dans d'autres pays où il est mis à disposition par Solera.

Nous n'avons pas manqué de solliciter une démonstration ; vous serez étroitement informés de notre ressenti.

Certains de nos membres nous ont interpellés concernant l'évolution croissante des coûts.

À ce sujet, les réflexions sont nombreuses et certaines pistes doivent encore être débattues.

Ayez l'assurance que la Commission poursuivra ses travaux dans l'intérêt collectif des membres.

Recevez, Messieurs et chers confrères, l'expression de nos salutations cordiales et confraternelles.

Arnaud Cremer
Vice-Président UPEX
Commission Informex

** Les différents Comités Régionaux et les Commissions se sont vus attribuer chacun/e une adresse mail « alias » spécifique facilitant une communication unique directe vers tous les membres respectifs qui les composent. Toute personne de la Commission répondant à une interpellation d'un membre devra mettre « l'alias » de sa commission en « copie » pour que chaque commissaire qui la compose reçoive cette réponse. Ces adresses se trouvent en regard de ces organes, en premier écran du site, dans les rubriques de l'onglet "à propos de l'UPEX".*

